

Master Sciences, technologies, santé mention géographie, aménagement, environnement et développement parcours Identification, aménagement et gestion du foncier

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le Master 1 est accessible sur dossier :

- aux titulaires d'une licence de droit, de géographie, d'aménagement, d'immobilier ou dont le niveau juridique et/ou scientifique sera jugé suffisant
- aux titulaires d'une licence professionnelle dans les domaines de l'aménagement, du foncier, de la topographie ou de la géomatique

Le Master 2 est accessible :

- aux titulaires du Master 1
- à toute personne titulaire d'un master 1 dont le niveau juridique et/ou scientifique sera jugé suffisant

Objectifs

Le Master a pour objectif de donner aux étudiants une formation approfondie en droit, tout en leur apportant une formation solide dans les domaines scientifiques cités ainsi qu'en urbanisme, de manière à les mettre à même de s'adapter, par la suite, aux différents professionnels rencontrés (juristes, urbanistes, scientifiques), ainsi qu'aux évolutions techniques et technologiques. Il s'agit de former des professionnels du droit rompus (et ouverts) à la pluridisciplinarité et en capacité de traiter, de manière cohérente, l'ensemble des problèmes qui se présentent dans le cadre des opérations d'aménagement (topographie, bornage, urbanisme, droit de l'urbanisme).

A l'issue de la formation, les diplômés doivent être aptes au travail en équipes pluridisciplinaires, seules capables de répondre à la complexité des situations en milieu urbain.

Ils doivent même être en capacité de concevoir et de conduire des projets qui comportent nécessairement une dimension urbaine et environnementale, mais aussi une dimension scientifique forte. L'objectif est aussi de faire évoluer les pratiques, notamment de la profession de Géomètre-expert, en apportant des connaissances et des compétences nouvelles.

Compétences

🌟 Valide à partir du 01-09-2019

Fin d'accréditation au 31-08-2024

Code : MR11500A

120 crédits

Master

Responsabilité nationale :
EPN02 - Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) / Laurent MOREL

Niveau CEC d'entrée requis : Niveau 6 (ex Niveau II)

Niveau CEC de sortie : Niveau 7 (ex Niveau I)

Mention officielle : Arrêté du 28 janvier 2019.

Accréditation jusque fin 2023-2024.

Mode d'accès à la certification :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation initiale
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF :

Métiers (ROME) :
Géomètre expert / experte (F1107)

Code CNCP : 15185

Code CertifInfo : 91721

Contact national :

École supérieure des géomètres et topographes (ESGT)

2D3P10, 1 Boulevard
Pythagore
72000 Le Mans
02 43 43 31 00

esgt@esgt.cnam.fr

Enseignements

121 ECTS

M1

Introduction générale au droit	USGT1D 1 ECTS
Droit civil (3ème année)	USGT1N 4 ECTS
Droit administratif	US431D 3 ECTS
Droit de l'urbanisme	US4322 2 ECTS
Droit de l'environnement	USGT19 2 ECTS
Propriété publique	US4324 3 ECTS
Atelier et voyage d'urbanisme	US432A 3 ECTS
Cadastre	USGT1R 1 ECTS
Urbanisme	USGT1S 2 ECTS
Voirie et réseaux divers	US4326 3 ECTS
Culture générale scientifique	USGT1F 1 ECTS
SIG et cartographie	USGT1B 3 ECTS
Droit des obligations	USGT3Z 3 ECTS
Topographie 1	USGT40 4 ECTS
Géodésie	USGT41 1 ECTS
Anglais	USGT42 2 ECTS
Publicité foncière	USGT43 1 ECTS
Délimitation 1	USGT44 1 ECTS
Contrats spéciaux	USGT45 1 ECTS
Géographie rurale	USGT46 2 ECTS
Projet d'aménagement et SIG	USGT47 2 ECTS
Communication et management	USGT48

Communication et management	USG178 1 ECTS
Stage en milieu professionnel	UAGT08 14 ECTS
M2	
Droit 3	USGT23 6 ECTS
Sciences de la mesure et géomatique	USGT24 5 ECTS
Aménagement et gestion de la propriété	USGT25 6 ECTS
Pratique professionnelle	US433H 14 ECTS
Stage et mémoire	UAGT09 30 ECTS